



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
15-059		
OBJET		
ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
9 septembre 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
25 septembre 2015		
PIECE JOINTE		
Programmation Agenda		

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité (jusqu'à 9 ans dès lors que l'exploitant possède un parc de plus de 50 ERP).

Aussi, la commune de Bellegarde a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Cet agenda sera déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015, conformément à la réglementation en vigueur.




Le Conseil,

Vu :

- ☞ La Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- ☞ L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;
- ☞ Le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

- ☞ Le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;
- ☞ L'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- ☞ L'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;
-  **AUTORISE** le Maire à demander les dérogations nécessaires ;
-  **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015*

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.*



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61
64 DEPARTEMENT DU

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
15-060		
OBJET		
MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VIDEO-VERBALISATION SUR CERTAINES VOIES DE LA COMMUNE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	3	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
9 septembre 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
25 septembre 2015		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt de mettre en place un processus de vidéo-verbalisation pour les voies de la commune couverte par le dispositif de vidéo surveillance, à l'encontre des véhicules à l'arrêt, en stationnement interdit ou qui présentent un danger ou une gêne.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 417-9, R. 417-10, R. 417-11, et R. 417-12,

Considérant la politique de la Commune visant à sécuriser et améliorer la circulation des véhicules et de tous les autres usagers,

Considérant que le dispositif de vidéo protection permet d'effectuer de la vidéo-verbalisation à l'encontre des véhicules à l'arrêt, en stationnement interdit ou qui présentent un danger ou une gêne,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'utilisation de la vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre l'arrêt et le stationnement interdit, gênant ou dangereux, dans l'ensemble des rues, voies et parcs de stationnement couverts par le dispositif de vidéosurveillance.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la mise en place et au fonctionnement de cette vidéo-verbalisation.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015

Le Maire,

Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	22	26

QUESTION N°		
15-061		
OBJET		
PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION		
-		
CCBTA		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
9 septembre 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
25 septembre 2015		
PIECE JOINTE		
Rapport		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Étaient absents : Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire expose que l'adoption d'un schéma de mutualisation est prévu par la Loi Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 Décembre 2010 n°2010-1563 et l'article L5211-39-1 du CGCT.

L'échéance maintes fois repoussée est fixée au 31 Décembre 2015 (réponse du 31 Mars 2015 à question écrite n°58392, assemblée nationale).


L'article L5211-39-1 dispose que le Président de l'EPCI doit établir un rapport relatif aux mutualisations de service entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce projet prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Celui-ci se décompose en 3 parties :

- Un rappel des enjeux et des conclusions d'une étude lancée en 2013 et livrée début 2014
- Un état des lieux des actions de mutualisation déjà mises en place par la CCBTA depuis 2011
- Une proposition de schéma reprenant quelques axes de l'étude de 2013

Ce rapport est remis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. Le projet est ensuite approuvé par le Conseil Communautaire. Le Schéma est remis à chacun des Conseils Municipaux.

Le Conseil, vu le projet de rapport ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **DONNE** un avis favorable au présent projet de schéma de mutualisation

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	21	25

QUESTION N°

15-062

OBJET

Saisie SPL

-

Extension école
primaire Henri
Serment

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
25	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

9 septembre 2015

DEPOT EN PREFECTURE

25 septembre 2015

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.


Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire expose au Conseil que notre école primaire accueille chaque année de plus en plus d'enfants et nécessite en conséquence une extension de son aile droite à l'étage. Cette extension avait d'ailleurs été envisagée dès la construction de l'école et le nécessaire avait donc été prévu dans l'éventualité de sa réalisation (patio permettant la pose de l'escalier et ascenseur, et structure portante du rez-de-chaussée adaptée).

Dans ce cadre, il se retire de la séance et Monsieur Jean-Paul REY, 2^{ème} adjoint, demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le présent projet de convention de mandat nécessaire afin de confier cette mission à la SPL Terre d'Argence.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

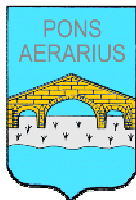
 **APPROUVE** le présent projet de convention de mandat nécessaire afin de confier la mission d'extension de l'école primaire Henri SERMENT à la SPL Terre d'Argence.

 **AUTORISE** l'adjointe déléguée à l'éducation à la signer.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.

Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

M. le Maire expose au Conseil :

La décision prise par le Conseil Général d'apporter à la commune une participation départementale de 60% du montant HT des études relatives aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD3, en agglomération. La réalisation de cette étude relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention d'étude présenté par le Conseil Général,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'étude entre la commune et le Département du Gard.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
15-063		
OBJET		
CONVENTION D'ETUDE SUR RD EN AGGLOMERATION, EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNE : DEPARTEMENT - EXERCICE 2015		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 9 septembre 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
25 septembre 2015		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26

QUESTION N°		
15-064		
OBJET		
GESTION DU PERSONNEL		
TRANSFORMATION D'UN POSTE VACANT D'ADJOINT TECHNIQUE		
100% → 50%		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
9 septembre 2015		
DEPOT EN PREFECTURE		
25 septembre 2015		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2015

Le quinze septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Olivier RIGAL, Aurélie MUNOZ, Christophe GIBERT, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Françoise DENIS.

Etaient absents : Catherine NAVATEL, Anne-Marie MALDONADO, Nancy REY, Jérôme PANTEL, Fabien SMAGGHE, Alain DUCROS, Claude JANVIER.



Procurations : De Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, de Fabien SMAGGHE à Éric MAZELLIER, d'Alain DUCROS à Jacques BONHOMME, de Claude JANVIER à Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désigné secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt de transformer un poste vacant d'adjoint technique à temps complet en temps non complet de 50%, pour le service crèche, dans l'intérêt du roulement entre les agents (assuré actuellement pour la moitié de son temps par l'éducatrice de jeunes enfants).

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** la transformation d'un poste d'adjoint technique à temps complet en temps non complet de 50%, pour le service crèche,
-  **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 15 septembre 2015

Le Maire,
Juan MARTINEZ